



Organisation de jeunesse pour les enfants et jeunes sourds et malentendants

Memorandum

CREE

2024



Le CREE

un acteur décisif auprès des jeunes

Construire un futur inclusif et serein où les jeunes sourds et malentendants trouvent leur place dans la société, c'est un projet ambitieux. Au CREE, nous encourageons ces jeunes à devenir des Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires (CRACS). Nous leur proposons, peu importe leur origine socio-économique, des activités adaptées à leur(s) surdité(s) et des espaces d'expression où s'alternent les mains et les mots.

En vue des prochaines élections de notre pays, notre association souhaite attirer votre attention sur une série de recommandations à destination des prochains gouvernements. De manière synthétique, nous vous demandons d'œuvrer pour une meilleure prise en charge de l'emploi du public sourd et malentendant, de valoriser leurs **droits linguistiques** et le **bilinguisme**, de soutenir les **familles** avec enfants porteurs de ce handicap, de rendre l'**espace** et les **transports publics** plus accessibles, de soutenir et maintenir les dispositifs particuliers du CREE dans son travail avec les **écoles** et enfin, de continuer à reconnaître l'expertise du **travail** du CREE à travers son agrément d'organisation de jeunesse.

Vous trouverez plus bas nos recommandations dans un format plus détaillé. Utilisons ces éléments comme point de départ d'une discussion ouverte et franche, comme axe de rencontre et de partage. Avec les jeunes. Avec notre équipe. Avec vous.



DROITS LINGUISTIQUES

- Représentation identitaire positive avec comme élément fondamental une langue commune : la **langue des signes**
- Garantir l'**accessibilité**
- Prendre en compte les **besoins linguistiques et culturels** des personnes sourdes signantes et non-signantes, chacune selon leur langue propre (LSFB et français)



EMPLOI



- Accorder l'**accompagnement nécessaire** aux enfants
- Besoin de **reconnaissance** et de mesures spécifiques lié au public sourd et malentendant
- Populariser, favoriser et permettre la maîtrise de la **LSFB comme étant un atout professionnel**

EXPERTISE DU TRAVAIL



- Promotion des **valeurs** et des actions du secteur des OJ
- Reconnaissance des **spécificités du secteur des OJ** et sa plus-value pour les jeunes
- Valoriser le **caractère qualitatif** du travail des OJ : CRACS (Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires)

PARTENARIAT SORD / ENTENDANT



- Favoriser l'**accessibilité** des sourds dans la société entendante
- Tendre vers une meilleure **autonomie** et compréhension des personnes sourdes et malentendantes
- Faciliter leurs **démarches administratives**

SOUTIEN AUX FAMILLES

- Le **soutien** aux familles d'enfants sourds et malentendants doit se faire au plus tôt
- Prévoir une **fiscalité plus avantageuse** pour les parents inscrivant leurs enfants dans des organisation de jeunesse
- Possibilité pour les parents/tuteurs d'enfants sourds d'obtenir un **Congé éducation payé**



ESPACES PUBLICS

- **Accessibilité** des transports en commun et des espaces publics pour les personnes sourdes
- Aide à la communication pour une **mobilité plus inclusive**



ÉCOLES



- Maintenir les dispositifs favorisant les **partenariats** entre monde scolaire et monde associatif (détachement pédagogique, dispositif particulier, appels à projets...)
- Soutenir un **enseignement adapté à la surdité** qui tient compte de ses spécificités culturelles et linguistiques.

Nos priorités en vue des élections 2024

1. Une politique d'emploi forte et dynamique

Il est clair qu'il est généralement plus compliqué pour une personne sourde et malentendante d'avoir accès à une formation, et a fortiori à l'emploi. Le CREE est un exemple où la collaboration entre sourds et entendants s'étend de façon transversale sur tous les domaines d'activités de l'association. Notre équipe de 28 personnes est composée à 50/50 de personnes sourdes et personnes entendantes. Cela fonctionne grâce à toute une série d'adaptations internes comme l'apprentissage de la langue des signes de Belgique francophone (LSFB), le rythme des réunions, et le débat vivant et continu sur l'organisation interne.

Pour permettre l'émancipation individuelle et collective et augmenter la responsabilité que prennent les personnes sourdes dans le secteur du travail, il faut que la société majoritaire se rende compte que les jeunes sourds, eux aussi, souhaitent faire une carrière et se projeter dans le monde du travail. Pour cela, nous encourageons les gouvernements à faciliter les outils d'accès à une profession (adaptation de formation en langue des signes, accès à tous types de qualifications) et d'œuvrer à des mécanismes facilitant l'insertion sur un lieu de travail (formation interne, sensibilisation, projets co-construits). À ce titre, le CREE s'implique dans des projets originaux et nécessaires, qu'il s'agisse de formations complètement adaptées en langue des signes de Belgique francophone (LSFB) ou l'apprentissage du permis de conduire théorique destiné aux sourds et malentendants.

2. La reconnaissance de l'expertise du travail des organisations de jeunesse

Les organisations de jeunesse ont certaines obligations liées à la qualité de leurs actions, dont celle de former les enfants et les jeunes à devenir des CRACS. Pour atteindre cet objectif, les animateurs et formateurs doivent fournir un travail de qualité qui ne peut se faire sans une formation adéquate et un accompagnement pertinent tout au long de leur carrière. Valoriser l'expertise de ces personnes est essentiel pour un maintien du tissu associatif belge.

Dans le cas du CREE, il s'agit de reconnaître en plus la flexibilité hors norme et la créativité sans cesse renouvelée du personnel sur le terrain.

En ce sens, prévoir des mécanismes subsidiaires qui prennent mieux en charge les activités à destination des groupes d'âge à besoins spécifiques comme les enfants sourds et malentendants est essentiel. Accueillir un enfant ayant un handicap au sein de l'activité nécessite d'être préparé, de pouvoir bénéficier de formations adaptées et d'être en plus grand nombre pour pouvoir accorder une qualité d'accompagnement nécessaire à cet enfant.

Le saviez-vous ? En règle générale, la norme est de 1 animateur pour 8 enfants, et dans les associations qui s'occupent d'enfants porteurs de handicap, il faut 1 animateur pour 3 enfants. Les subventions restent pourtant les mêmes pour soutenir le cadre d'accueil et d'animation. Cela entraîne un coût de masse salariale supplémentaire pour le CREE.

Nous avons donc besoin de plus de soutien financier pour maintenir notre expertise.

3. Garantir les droits linguistiques

Il faut garantir les droits linguistiques des personnes sourdes et malentendantes. Prendre en compte les besoins linguistiques et culturels des personnes sourdes signantes et non-signantes, chacune selon leur langue propre (LSFB et français).

Être sourd relève d'une représentation identitaire complexe (entre handicap et minorité sociale) dans un monde où l'information et la communication avancent très vite. Pour permettre un épanouissement le plus complet possible, il faut par exemple insister sur les bénéfices que représente la langue des signes dès le plus jeune âge. Peu importe comment le jeune décide de s'orienter dans la vie et ce qu'il pratiquera comme langue, l'apprentissage de la LSFB lui donne les premières clés d'une socialité positive.

En ce sens, il est donc essentiel que le monde politique conçoive qu'un jeune sourd, comme n'importe quel autre enfant, doit se voir proposer une multiplicité de moyens de communiquer pour se raccrocher à la société, sans prosélytisme. Qu'il s'agisse d'implants, de langue des signes, de langue écrite ou orale, le jeune et ses parents doivent pouvoir faire un choix éclairé et consenti.

4. Le partenariat sourd / entendant : tout un programme

Afin de favoriser l'accessibilité des sourds dans la société entendant et faciliter, entre autres, leurs démarches administratives, plusieurs recommandations peuvent être soulevées :

- Favoriser l'engagement de membres du personnel bilingue (français / LSFB) et encourager la formation à la langue des signes de Belgique francophone dans les administrations ;
- Engager des traducteurs en LSFB pour permettre une communication fluide entre les personnes sourdes et malentendantes et les administrations ;
- Adapter les documents administratifs en les traduisant dans la mesure du possible en LSFB ;
- Adopter une méthode de rédaction et de présentation visuelle qui rend principalement les informations administratives faciles à lire et à comprendre (FALC). Le FALC est utile pour les personnes en situation de handicap intellectuel mais aussi pour toute personne ayant des difficultés avec la lecture et la compréhension. Cette méthode de rédaction permet une meilleure inclusion des personnes sourdes qui ont des difficultés à accéder au français écrit;
- Organiser des séances de sensibilisation à la culture sourde dans le parcours scolaire pour favoriser une compréhension accrue des personnes sourdes et malentendantes dans la société ;
- Élargir l'accessibilité par la traduction en LSFB des communications officielles du gouvernement, des programmes politiques...

Ces recommandations doivent tendre vers une meilleure autonomie et une réelle inclusion des personnes sourdes et malentendantes dans la société.

5. Maintenir et améliorer les dispositifs de soutien aux écoles

En tant qu'organisation de jeunesse, et ayant un dispositif particulier « écoles » (entendez subsidie supplémentaire pour soutenir les écoles), le CREE est un partenaire privilégié pour les établissements scolaires. Que ça soit auprès des écoles ordinaires ou spécialisées, le CREE déploie une quantité considérable d'outils et de projets pour soutenir les jeunes en classes et leurs professeurs. Nous recommandons :

- De maintenir aux côtés des nouveaux appels d'offres, des appels à projets pour donner la possibilité aux écoles spécialisées d'avoir des animations adaptées. Les activités organisées dans ces écoles ne rentrent pas dans des cahiers de charge de type PECA - Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (par ex. animer au moins 1000 élèves par an).

Par rapport à l'enseignement spécialisé, pour offrir aux élèves un enseignement adapté avec des professionnels formés :

- Revoir le statut des enseignants : valorisation des compétences acquises (LSFB + différentes techniques d'aide à la lecture labiale) : les enseignants maîtrisant la LSFB ou en cours de formation doivent trouver une stabilité dans leur emploi et à l'abri des réaffectations d'enseignants sans compétence par rapport au spécialisé.

- Formation des enseignants : intégrer dans la formation initiale des enseignants dès la première baccalauréat l'option de se former en LSFB, au même titre que d'autres langues (néerlandais, anglais...). Prévoir dans les catalogues de formation continue des formations correspondant au public des enfants sourds.

- Programme et référentiels : Les référentiels dans le cadre du pacte d'excellence sont les mêmes pour tous : il faudrait des adaptations par rapport à la surdité et permettre que l'apprentissage de la LSFB avec des enseignants compétents soit intégré dans leur parcours scolaire dès la maternelle.

- Manuel et outils pédagogiques : prévoir un budget ou des appels à projets pour construire des contenus accessibles pour les personnes sourdes.

- Interprètes : Les écoles qui engagent des enseignants sourds n'ont pas de moyens pour engager des interprètes. Les délibérations, conseils de classe se font sans interprètes et reposent sur la bonne volonté des enseignants entendants, mais qui n'ont pas la formation d'interprètes, souvent pas le niveau suffisant en LSFB, et qui sont à la fois participants et aide à la communication dans la même réunion. Et aussi sur l'immense bonne volonté des enseignants sourds obligés d'adapter sans cesse (en simplifiant leur langue) leur communication pour se faire comprendre des directions et collègues non-signants. Cela engendre des souffrances, une dévalorisation de la personne sourde et un isolement inadmissibles.

- Pour l'organisation d'activités en extérieur, il n'y a pas de budget supplémentaire pour les enfants sourds. Avec la gratuité scolaire, l'école ne peut pas payer des interprètes pour des activités (cf. les journées Adeps ne sont pas accessibles sans la bonne volonté des enseignants qui traduisent).

- Pôles territoriaux et inclusion : veiller à l'engagement de personnes compétentes en surdité dans les Pôles territoriaux pour le suivi des enfants sourds. Veiller à ce que leurs besoins en termes de suivi individuel puissent continuer à être rencontrés pour les enfants dont les seuls accommodements raisonnables ne suffisent pas.

6. Un soutien accru aux familles

Le soutien aux familles d'enfants sourds et malentendants doit se faire au plus tôt : tout un univers linguistique et culturel s'ouvre au jeune et à sa famille. Dans ce contexte, la sensibilisation à la surdité de tous les acteurs de première ligne (médecins, pédiatres, infirmières, puéricultrices, instituteurs, etc.) est extrêmement importante afin que l'accès à la culture sourde soit toujours possible et encouragée : découverte de la langue des signes, activités mixtes, apprentissages culturels, etc. La découverte de la surdité, c'est lever un pan sur un monde dans un monde. Toute la famille a besoin de soutien et d'ouverture sur les chemins que le jeune empruntera durant sa vie.

Quant aux frais médicaux considérables pour une prise en charge suffisante d'un enfant sourd, ceux-ci ne devraient pas obliger les parents de se priver d'offrir des activités, pourtant essentielles à l'épanouissement de leur enfant. Celles-ci doivent rester accessibles au plus grand nombre : les organisations de jeunesse doivent rester des lieux de partage en ce sens, où tous les milieux socio-culturels s'y retrouvent.

Dans le cadre du CREE, nous recommandons spécialement de :

- Donner la possibilité aux parents/tuteurs d'enfants sourds d'obtenir un Congé éducation payé pour les familles qui souhaitent acquérir la LSFB ;
- Établir un lien de communication durable avec les instances de première ligne pour informer les parents sur le monde de la surdité ;
- Prévoir une fiscalité plus avantageuse pour les parents inscrivant leurs enfants dans des activités d'organisation de jeunesse.

7. L'accessibilité des espaces et transports publics

Faciliter la communication pour les personnes sourdes ou malentendantes dans l'espace public et permettre une meilleure inclusion de celles-ci dans la vie quotidienne. Par la mise en place d'une signalétique basée sur des pictogrammes simples et universels, l'information peut être rendue compréhensible, par exemple, en mettant en évidence par un pictogramme universel (mains bleues) le lieu où l'on peut faire appel à une personne maîtrisant la langue des signes.

Les personnes sourdes/malentendantes sont aussi quotidiennement confrontées à des problèmes lors de leurs déplacements en train, bus, métro, tram et avion : changement de voies, de destinations, perturbations en tous genres. L'essentiel des annonces est transmis par haut-parleur et reste inaccessible. Cette situation peut provoquer de la confusion si la personne sourde ou malentendante perçoit le message mais ne le comprend pas, ainsi que des conséquences plus fâcheuses comme la triste disparition d'un jeune sourd l'année dernière sur les voies ferrées. Il faut continuer à œuvrer dans des projets similaires à celui d'Infrabel en poussant plus loin les mécanismes d'inclusion dans l'espace public.

À propos du CREE

Le CREE asbl, Collectif Recherche Et Expression, est une association qui a été fondée en 1979 suite au constat d'exclusion vécue par les enfants et jeunes sourds dans les activités de loisirs. De là, naquit l'idée de mettre en place un service d'animation spécialisé pour les enfants et jeunes sourds issus de tous les milieux.

Reconnu comme Organisation de Jeunesse spécialisée pour les enfants et jeunes sourds et malentendants par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 1993, le CREE asbl est également agréé par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) et est membre de la COJ (Confédération des Organisations de Jeunesse pluraliste et indépendante).

À ce jour, le CREE est la seule organisation en Belgique francophone à proposer ce type de service pour un public constitué d'enfants et jeunes sourds ou malentendants.

Notre association est avant tout un lieu d'échanges et de rencontres pour les jeunes sourds. Par le biais de nos activités, les enfants et adolescents peuvent s'exprimer, communiquer, s'épanouir et apprendre sans crainte de ne pas être compris.

Notre mission

Proposer à notre public, peu importe son origine socio-économique des activités de loisirs spécialement adaptées à leur surdité et encourager les enfants et jeunes sourds et malentendants à devenir des Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires (CRACS).

Nos valeurs

- Le Pluralisme : notre travail s'accomplit dans le respect des Droits de l'Homme et de la démocratie.
- L'Accessibilité : notre politique d'accessibilité est de permettre au maximum à notre public de participer aux activités sans contraintes géographique, financière ou culturelle.
- Le Partenariat de travail sourd/entendant : Le partenariat de travail entre personnes sourdes et entendants est le moteur de notre association. Notre moyen de communication privilégié est la langue des signes de Belgique francophone (LSFB).
- L'Identité culturelle : la rencontre avec d'autres sourds permet aux enfants et jeunes sourds et malentendants de rentrer dans un processus d'identification qui favorise la construction de leur identité.
- L'Innovation : construire des projets en lien avec les demandes et les besoins de notre public. Encourager notre public à participer au développement des projets.

Nos savoir-faire

- Organiser des activités encadrées par des professionnels de l'animation et de la formation.
- Pratiquer la langue des signes et connaître les spécificités liées à la culture sourde.
- Proposer une pédagogie qui repose sur une approche ludique de l'apprentissage en favorisant et en développant le potentiel de chaque participant.
- Mettre en place un processus de formation continue des personnes.
- Evaluer chaque action en vue d'améliorer les projets.
- Développer, organiser et suivre des projets en partenariat initiés par le CREE ou demandés par d'autres partenaires.

Contact

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le directeur du CREE asbl, **Thibault Janmart** par mail à thibault.janmart@creeasbl.be ou par téléphone au 0498 57 17 32.

Siège social - Bruxelles

Avenue du Prince Héritier, 214-216

1200 Bruxelles

02 762 57 30

Siège d'activités - Charleroi

Rue de Monceau-Fontaine, 42/16

6031 Charleroi

071 50 35 30

www.creeasbl.be - contact@creeasbl.be

